

RAPPORT LOCAL

HAUTS-DE-
FRANCE



Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap



Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique



HAUTS-DE- FRANCE

- ▶ Le mot de la DTH
- ▶ Ça s'est passé en Hauts-de-France
- ▶ Chiffres clés
- ▶ Annexes

LE MOT DE LA DTH



Isabelle Chavot
Directrice territoriale
au handicap du FIPHFP

Quelles sont les caractéristiques spécifiques de votre région en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ?

En HDF, le FIPHFP a assuré une présence renforcée auprès de la sphère hospitalière, avec le référent handicap mutualisé qu'il finance dans le cadre du conventionnement avec la fédération hospitalière de France (FHF), et des services de l'Etat. Les HDF bénéficient d'un conventionnement avec chacun des centres de gestion. Cette organisation permet un maillage des trois versants de la Fonction publique.

La question de la désinsertion professionnelle est un sujet prégnant de la fonction publique Territoriale, en lien avec le vieillissement des effectifs et un accroissement des signalements par les services de médecine du travail. Cette année voit la sanctuarisation d'un événement régional portant sur le maintien et la reconversion professionnelle, événement initialement porté par l'AGEFIPH.

Quelles évolutions percevez-vous dans les attentes des employeurs publics vis-à-vis du FIPHFP ?

Le recrutement inclusif est un sujet majeur pour la Fonction publique. À la suite des orientations de la CNH du 26 avril 2023, nous avons organisé un webinaire animé par un juriste proposant des pistes pour améliorer l'insertion professionnelle. L'apprentissage demeure un sujet fortement soutenu par des actions concrètes (prise en charge de 80% du salaire chargé), ainsi l'organisation d'une campagne d'appel a permis de présenter les financements du FIPHFP et de détecter des postes disponibles. Le taux d'emploi direct reste en progression dépassant le taux légal (6,81%).

Quelles réalisations, cette année, reflètent le mieux l'engagement du FIPHFP dans votre territoire pour l'emploi des personnes handicapées ?

Un partenariat entre le FIPHFP, l'AGEFIPH HDF et l'Université polytechnique HDF a pour ambition de mettre en lien chercheurs et employeurs pour travailler conjointement sur des solutions nouvelles favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, une série de rencontres est programmée entre 2024 et 2026 pour susciter des partenariats entre chercheurs et employeurs.

Les participants ont ainsi pu découvrir des travaux de recherche dans ces domaines :

- exosquelettes,
- mobilité des personnes paralysées,
- aides numériques.

En 2025 des échanges entre chercheurs et référents permettront d'identifier des projets innovants, en 2026 une restitution des réflexions et travaux sera organisée.

ÇA S'EST PASSÉ EN HAUTS-DE-FRANCE

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/hauts-de-france>

RENCONTRE ENTRE LE SERVICE HANDICAP ACADEMIQUE DE LILLE ET LES CAP EMPLOI

Le 20 février, une rencontre stratégique a réuni le service handicap académique de Lille et les représentants des Cap emploi des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cet échange, marqué par la participation d'Isabelle Chavot, directrice territoriale au handicap du FIPHFP, visait à renforcer la collaboration entre ces deux entités pour une meilleure inclusion professionnelle.

Deux axes de collaboration renforcée

Lors de cette réunion, deux grands thèmes ont structuré les discussions :

- Présentation du service recrutement de Cap emploi : les responsables ont détaillé les opportunités offertes aux personnes en situation de handicap, incluant les postes d'AESH (Accompagnant

d'Élèves en Situation de Handicap), les APSH (Agent de Prévention et de Sécurité des Handicapés) et les contrats en apprentissage.

- Présentation du service maintien de Cap emploi : Des stratégies pour accompagner les travailleurs handicapés ont été mises en avant, notamment les études d'adaptation des postes et les actions de sensibilisation auprès des collectifs de travail.

Engagement des acteurs locaux

Les échanges ont permis d'identifier les défis liés à l'inclusion dans l'académie de Lille et de réfléchir à des synergies pour optimiser l'accompagnement. Cette rencontre illustre l'engagement des acteurs locaux en faveur d'un environnement de travail inclusif, renforçant ainsi le partenariat entre l'académie et les Cap emploi.

ACTION ALTERNANCE ET HANDICAP, FAITES-LE AUTREMENT !

Le 14 mai, à la Halle de l'Emploi à Lille, s'est tenu un événement majeur consacré à l'alternance pour les personnes en situation de handicap. Organisé par Cap emploi 59 Lille, France Travail, l'Agefiph Hauts-de-France et le FIPHFP, cet événement a rassemblé employeurs et candidats autour d'initiatives innovantes pour l'inclusion.

Une journée en deux temps forts

- Sensibilisation à l'alternance et aides financières : les participants ont découvert les dispositifs de soutien financier, aussi bien pour le secteur privé que pour la Fonction publique. Des témoignages inspirants ont complété cette présentation.
- Forum inversé : Les employeurs, en tant que « candidats », ont rencontré des personnes en situation de handicap recherchant des contrats en alternance, inversant ainsi les rôles traditionnels.

Cet événement a démontré l'importance de l'alternance comme levier d'insertion et a souligné le rôle clé des dispositifs d'accompagnement dans ce domaine.



LE FIPHFP SIGNE UNE CINQUIÈME CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU NORD

Jeudi 13 juin, Marine Neuville, directrice du FIPHFP, Sylvie Clerc, vice-présidente du Département du Nord en charge du handicap, et Jean-Luc Detavernier, vice-président du Département du Nord en charge des Ressources Humaines, ont signé la 5^{ème} convention unissant ces deux institutions.

Un département engagé depuis de nombreuses années en faveur du handicap

Le Département du Nord mène une politique ambitieuse d'inclusion des personnes en situation de handicap en favorisant leur insertion professionnelle et en leur garantissant de bonnes conditions de travail au sein même de ses effectifs. Un travail qui porte ses fruits puisque le Département du Nord présente un taux de 8,4 % en 2023 et que 4,2 % de la population du département bénéficiait de l'AAH en 2020, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

Une 5^{ème} convention ambitieuse

Cette convention s'inscrit dans la continuité du travail engagé entre le FIPHFP et le Département du Nord depuis 2009 qui a contribué non seulement à accroître l'emploi de personnes en situation de handicap, mais aussi à développer des outils numériques adaptés.

Plusieurs axes de travail seront portés par cette convention :

- la pérennité de l'emploi,
- la diversification des voies d'embauche,
- le développement d'un réseau d'entraide,
- l'accroissement de l'accessibilité numérique.

Dans le champ de l'innovation, deux actions prometteuses ont également été présentées :

- La création d'une communauté de pair-aidance visant à un partage d'expérience des agents en situation de handicap psychique ou l'ayant été en vue de valoriser ces agents et leur parcours professionnel et de les sortir de l'isolement : des groupes d'échange et des ateliers de co-développement seront mis en œuvre avec la participation d'intervenants externes (associations, professionnels de santé et du handicap...).
- La création d'un marché de recyclage et de distribution de matériel spécifiques qui ne sont plus utilisés suite au départ d'agents. L'objectif est de pouvoir les réutiliser pour d'autres agents qui en auraient besoin. Il s'agit de passer un marché de reprise, nettoyage et révision technique avec le fournisseur de ces matériels.

UNE JOURNÉE DÉDIÉE À LA RECHERCHE SUR LE HANDICAP À L'UPHF

Le 17 septembre, l'Université Polytechnique des Hauts-de-France a accueilli une journée consacrée à l'innovation dans le domaine du handicap, organisée en partenariat avec le FIPHFP et l'Agefiph.

Focus sur les technologies innovantes

L'événement a présenté des avancées comme les exosquelettes et les aides numériques, offrant des solutions concrètes pour améliorer la qualité de vie et l'inclusion professionnelle des personnes handicapées. Des chercheurs et experts ont partagé leurs travaux, mettant en lumière le potentiel de ces technologies.

Une réflexion sur le long terme

L'UPHF prévoit trois journées annuelles jusqu'en 2026 pour approfondir ces thématiques, avec des échanges entre chercheurs et référents handicap et une restitution finale des avancées.

Cette initiative confirme le rôle central de l'innovation dans la création d'une société inclusive, en répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et en facilitant leur intégration dans le milieu professionnel.

CHIFFRES CLÉS

(Déclaration 2024 – Situation au 31/12/2023) - Hors employeurs nationaux. Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).

7,15 % vs 6,81 % en 2023

TAUX D'EMPLOI DIRECT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

5,64 %

vs 5,27 % en 2023

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



6,20 %

vs 5,89 % en 2023

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



8,07 %

vs 7,71 % en 2023

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



18 943 vs 18 010 en 2023

BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

1 353

vs 1 259 en 2023

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



6 151

vs 5 808 en 2023

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



11 439

vs 10 943 en 2023

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



3 201 vs 2 805 en 2023

RECRUTEMENTS

203

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



870

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



2 128

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



763 vs 646 en 2023

MAINTIENS DANS L'EMPLOI

6

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



433

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



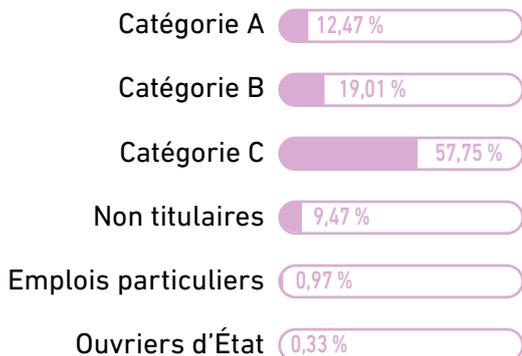
324

dans la fonction publique **TERRITORIALE**

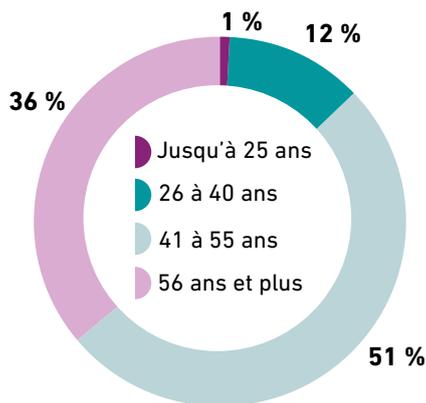


LES BOE EN 2024

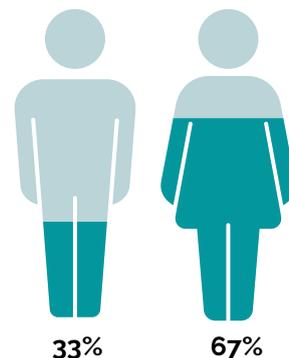
STATUT



ÂGE



GENRE



CATÉGORIE

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,29%
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	5,64%
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,46%
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,44%
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,05%
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	10,82%
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,93%
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,46%
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	0,67%
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	79,26%
Travailleurs sur emplois particuliers	0,97%

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	EFFECTIFS (ETR)				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
AISNE	194	10 626	10 340	21 160	9	642	701	1 352	4,64%	6,04%	6,78%	6,39%
NORD	14 602	45 871	71 200	131 673	842	2 908	6 176	9 926	5,77%	6,34%	8,67%	7,54%
OISE	933	10 712	14 277	25 922	41	615	936	1 592	4,39%	5,74%	6,56%	6,14%
PAS DE CALAIS	5 193	19 040	33 318	57 551	304	1 224	2 734	4 262	5,85%	6,43%	8,21%	7,41%
SOMME	3 062	13 030	12 558	28 650	157	762	892	1 811	5,13%	5,85%	7,10%	6,32%

Source: Recueil statistiques – Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC.

LES CONTRIBUTIONS EN 2024

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ; PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux

3 343 690 € vs 4 713 262 € en 2023
CONTRIBUTIONS ÉMISES

455 907 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



1 800 657 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



1 087 126 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



6 916 620 € vs 5 308 665 € en 2023
INTERVENTIONS DIRECTES FINANÇÉES

365 189 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



762 239 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



5 789 191 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



2 613 928 €
vs 3 545 380 € en 2023
**DANS LE CADRE DES
AIDES PLATEFORME**

79 557 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**

327 983 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**

2 206 387 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



4 302 692 €
vs 1 763 285 € en 2023
**AU TRAVERS
DES CONVENTIONS
EMPLOYEURS**

285 632 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**

434 256 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**

3 582 804 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**

DONT 1 696 590 €
vs 2 588 683 € en 2023
**EN FAVEUR DE
L'APPRENTISSAGE**



19 864 €
dans la **FPE**



55 414 €
dans la **FPH**



1 621 311 €
dans la **FPT**

LES CONVENTIONS EN 2024

7 CONVENTIONS VALIDÉES EN 2024
PAR LE COMITÉ LOCAL
POUR UN TOTAL DE
3 482 830 €

0 Primo Convention

7 Renouvellements

3 482 830 €

1 dans la fonction
publique **D'ÉTAT**
352 350 €



1 dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**
196 280 €



5 dans la fonction
publique **TERRITORIALE**
2 934 200 €



ANNEXES

LE COMITÉ LOCAL

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Le Préfet de région ou son représentant

Titulaires

Céline COLLIER
Catherine MORIAUX

Suppléants

Gaëtan SANDER
Dominique LECOURT

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Titulaires

Christelle HIVER
Grégory LELONG
Nadège BOURGHELLE-KOS

Suppléants

Jean-Luc DETAVERNIER
Annie VERRIER
David DEWEZ

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Titulaires

Jean-Baptiste VASSET
Estelle BARDET

Suppléants

Sylvain HURÉ
Corentin GABILLY

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

Titulaires

Carole RICOUS
Jean-Claudia FRADI
Sébastien DESMAZIÈRES
Nathalie LIOTARD
Julien QUINTIN
Sylvie VINSARD
Olivier CANIAUX

Suppléants

Stéphane JENMAIRE
Valérie MOINE
Fabrice FOURNIER
Nicolas SORRIAUX
Eric DELANGUE
Fatima TAMBARET
Sylvain CAPLIEZ-DEBACHY

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Titulaires

Nathanaëlle DEBOUZIE
Jean-Marc D'HOOREN
Nathalie LANCIAL
Christelle PRIEUR

Suppléants

Isabelle ROUSSEL
Nelly DORME
Karine VAN LIERDE
Bernard COULON

PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Ivan TALPAERT
Muriel BOUDERT-DEVOS

GLOSSAIRE

AGEFIPH: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

ARS: Agence régionale de santé.

BOE: Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Cap emploi: Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

CCAS: Centre communal d'action sociale

CD: Conseil départemental

CDG: Centre de gestion de la Fonction publique.

CEP: Conseiller en évolution professionnelle.

CHEOPS: Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés.

CHRU: Centre hospitalier régional universitaire.

CNFPT: Centre national de la fonction publique territoriale.

DEA: Dispositif emploi accompagné

DGAFP: Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM: Direction interministérielle du numérique de l'état.

DOETH: Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

DREETS: Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

DTH: Directeur/trice territorial/e au handicap.

DuoDay: Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien.

EA: Entreprise adaptée.

EHESP: École des hautes études en santé publique.

ESAT: Établissement et service d'aide par le travail.

ESMS: Établissement ou service social ou médico-social.

ETR: Effectif total rémunéré.

FALC: Facile à lire et à comprendre.

FFH: Fédération française handisport.

FIPHFP: Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

FPE: Fonction publique d'État.

FPH: Fonction publique hospitalière.

FPT: Fonction publique territoriale.

Handi-Pacte: Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap.

MDPH: Maison départementale des personnes handicapées.

PFRH: Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

PPR: Période de préparation au reclassement.

PRITH: Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

PRST: Plan régional de santé au travail.

RGAA: Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

RQTH: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

SEEPH: Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

SPE: Service public pour l'emploi.

TH: Travailleur handicapé.

TMS: Troubles musculosquelettiques.

TSA: Troubles du spectre de l'autisme.





NOTES

Retrouvez plus d'informations sur
www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

